

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-003
Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 4 juillet 2020
Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Pouvoirs : 6

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Aurore SAMIER

Monsieur le Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2020 ont fait l'objet d'une délibération le 30 janvier 2020, au moment du vote du budget.

Une modification est aujourd'hui à apporter à la liste des subventions du 30 janvier 2020, à savoir : attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Enjoy Pilates et Bien-être.

La nouvelle subvention allouée, d'un montant total de 300,00 € est financées par la reprise de 300 € sur la provision pour subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2020, comme suit :

Secteur	Nom association	Montant inscrit au BP 2020	A adopter par délibération
Sports et bien-être	Enjoy Pilates et bien-être (Subvention exceptionnelle)	0,00	300,00
Somme à valoir	Provision subventions exceptionnelles	28 976,82	28 676,82

- D'ACCORDER à l'association Enjoy Pilates et bien-être une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € pour l'année 2020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ